

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 JUILLET 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 Juillet 2005 en présence des personnes suivantes : Mr Jacques GUILLERMET, Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Jean-François BONNE, Mme Jocelyne DURIS, Mr FELIX, Mr Jean-Paul MERLE, Mme Jacqueline PEYRARD, Mr TAMAIN.

BATIMENTS PUBLICS

- **Ancien Préau**

Les travaux de menuiserie (portes et fenêtres) sont actuellement en cours de pose. La pose du carrelage sera prochainement effectué.

L'inauguration de ce bâtiment est prévue le 17/09/2005.

- **Ancienne Mairie**

Ce bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation pour le transformer en Maison des Associations sur 3 niveaux. Après présentation de l'avant projet sommaire par la commission bâtiments, le Conseil Municipal donne son accord pour un montant de 90 000 Euros HT de travaux et charge Monsieur le Maire de demander des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

- **Agrandissement de la maternelle RPI Nervieux/Mizérieux**

Suite à l'accroissement de la population des villages de Nervieux et Mizérieux, et en accord avec l'Inspection Académique, les conseils municipaux des 2 villages, le Conseil Général et le corps enseignant, un projet d'agrandissement du local maternelle a été prévu afin de réaliser une 2^{ème} salle de classe, des locaux techniques, une salle de repos et une salle d'évolution (soit une extension de 250 m2 environ). Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet de 304 613 Euros H.T. (avant projet sommaire) et charge Monsieur le Maire de lancer la consultation de différents architectes et de demander des subventions auprès des différents organismes d'état, région et département.

- **Colombarium**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la construction d'un colombarium au cimetière communal (pour les personnes désirant se faire incinérer) pour un montant HT de 8 752.75 Euros.

ASSAINISSEMENT

- **Réfection des égouts**

Suite aux dysfonctionnements constatés sur les travaux engagés, les travaux de reprise se dérouleront dans la 2^{ème} quinzaine de Juillet 2005.

Les travaux au lotissement Chanteperdrix seront réalisés à partir de Septembre 2005.

- **Nouvelle station d'épuration**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de nouvelle station d'épuration selon la technique « lit planté de roseaux » afin d'améliorer la qualité des traitements et une capacité portée à de 728 équivalent habitant. Compte tenu des aides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, une décision définitive doit être prise au Conseil Municipal de Septembre 2005.

Un rendez-vous sera pris avec la Mairie de Pommiers afin de visiter la station construite sur ce même type.

- **Déversoir d'orage**

Un déversoir d'orage sera réalisé à l'entrée de la station de Grénieux afin d'éviter de surcharger la station par des entrées d'eaux pluviales et se mettre en conformité avec les règles d'assainissement.

- **SPANC**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation européenne de vérification des installations d'assainissement des particuliers à partir du 1^{er} janvier 2006. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier la solution à mettre en place (gestion directe par la commune ou délégation de service public à une entreprise privée).

VOIRIE 2006

La commission Voirie décide le regoudronnage des chemins suivants pour 2006 :

- Allées du cimetière
- Le Coin
- Champ de Foire

A réception des devis et du droit à tirage de la Communauté de Communes de Balbigny, d'autres travaux pourront éventuellement être programmés.

EQUIPEMENTS COMMUNAUX

• Tracteur

La commission Voirie présente les différentes propositions de matériel pour l'achat d'un tracteur équipé. Ce dossier sera revu lors du prochain conseil municipal de Septembre 2005 afin d'arrêter la décision.

• Terrain pour la création d'une zone artisanale

Le Conseil Municipal décide d'acheter la parcelle cadastrée ZI 35 d'une superficie de 9 040 m² pour 10 675 Euros + frais de notaire.

• Terrain jouxtant le lavoir de Nervieux

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'entamer des négociations avec le propriétaire du terrain jouxtant le lavoir de Nervieux afin de pouvoir aménager l'accès à ce lavoir.

SYNDICAT de la BOMBARDE

Le rapport annuel 2004 sur la qualité du service de l'eau potable est approuvé par le Conseil Municipal.

SYNDICAT DU BARRAGE DE VILLEREST

Le Syndicat du Barrage de Villerest a modifié ses statuts et demande aux communes adhérentes de les approuver. Le Conseil Municipal décide de revoir ce dossier en Septembre 2005 afin de mieux l'étudier et tenir compte des remarques émanant de communes adhérentes et de la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

- *Personnel communal* : Colette PRESLE exprime son souhait de revenir à mi-temps sur son poste de travail jusqu'à fin Avril 2005, demande acceptée.
- *Inauguration des terrains de foot et de boules* : elle aura lieu le samedi 17 Septembre 2005 à 17h00
- *Centre médico-scolaire de Feurs* : la Commune de Feurs demande une participation forfaitaire de 0.75 E/enfant scolarisé pour participation aux frais de fonctionnement, demande acceptée.
- *Collège Michel de Montaigne – Balbigny* : compte tenu de l'ouverture de la piscine couverte de Feurs et conformément aux textes officiels, le collège demande une participation de notre commune pour 9 élèves, ce dossier sera revu en Septembre 2005.
- *Conseil d'école du 30/06/2005* : Monsieur le Maire fait le compte rendu de cette réunion.
- *Elections* : le Conseil Municipal décide de ne pas ouvrir de bureau de vote supplémentaire (suite demande de la Préfecture de la Loire).

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au vendredi 2 Septembre 2005 à 20h00.

Diffusion du compte-rendu par internet

Vous souhaitez recevoir le compte-rendu du Conseil Municipal par mail ?

Inscrivez-vous auprès du secrétariat (nom, adresse e.mail) et il vous parviendra directement sur votre ordinateur grâce à internet. VOUS SEREZ AINSI TOUJOURS INFORMES.

Adresse mail de la mairie : commune.de.nervieux@wanadoo.fr

Nous vous rappelons que la salle internet en libre service, gratuite, est disponible en Mairie.